



**A1. Santé Canada Module de réception des soumissions, Centre fédéral de documents**

Les soumissions doivent être livrées à l'adresse suivante avant 14h00 Heure d'Ottawa le mardi 18 avril 2017

161, promenade Goldenrod, Pré Tunney  
Édifice n° 18, quai de chargement  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9 CANADA  
Heures d'ouverture : 7 h 30 à 16 h 30

À l'attention de : Marie-France Gagnon  
Division de la gestion des biens et du matériel  
Téléphone : 613-404-6723  
N° de l'appel d'offres : 1000183579

**Appel d'offres (AO)**

**LE PRÉSENT AO NE COMPORTE PAS D'EXIGENCE RELATIVE À LA SÉCURITÉ.**

<b>A2. TITRE</b> Travaux de rénovation de la plaza du Laboratoire de lutte contre la maladie (LLCM)	
<b>A3. NUMÉRO DE L'APPEL D'OFFRES</b> 1000183579	<b>A4. DATE</b> mardi le 28 mars 2017
<b>A5. Autorités</b> L'autorité contractante pour cet appel d'offre est :  Marie-France Gagnon Agente d'approvisionnement et de contrats Division de la gestion des biens et du matériel Direction générale du dirigeant principal des finances 200, Promenade Églantine, Pré Tunney Ottawa, ON K1A 0K9  Téléphone : 613-404-6723 Courriel : <a href="mailto:marie-france.gagnon@hc-sc.gc.ca">marie-france.gagnon@hc-sc.gc.ca</a>	

---

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction
IP02	Documents de soumission
IP03	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP04	Visite obligatoire des lieux
IP05	Révision des soumissions
IP06	Résultats de l'appel d'offres
IP07	Fonds insuffisants
IP08	Période de validité des soumissions
IP09	Documents de construction
IP10	Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES – SERVICES DE CONSTRUCTION – EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (2016-04-04)

Les IG suivantes sont incluses à titre de référence et sont reproduites sur le site Web suivant :  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité – soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbaton des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
GI17	Conflit d'intérêts / Avantage indu
GI18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité, sauvegarde des documents
CS02	Limitation de la responsabilité
CS03	Condition d'assurance
CS04	Ajustement du prix du bitume

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux de construction
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

---

**APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

**APPENDICE 2 – DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS**

**APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE**

**ANNEXE A - CONDITIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT**

**ANNEXE B – LISTE DES SOUS-TRAITANTS**

---

## **APPEL D'OFFRES**

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### **AJUSTEMENT DE PRIX POUR LE CIMENT BITUMINEUX**

La présente demande de soumissions comprend une clause d'ajustement de prix pour le ciment bitumineux. Consulter les conditions supplémentaires.

#### **DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – SOUMISSION**

Des changements importants ont été apportés aux Dispositions relatives à l'intégrité – soumission, en date du 4 juillet 2016. Voir IG01, Dispositions relatives à l'intégrité – soumission R2710T dans les instructions générales pour de plus amples informations.

---

## SECTION I - INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 DISPOSITIONS RELATIVES À L'INTÉGRITÉ – DÉCLARATION DE CONDAMNATION À UNE INFRACTION

Conformément à l'IG1, « Déclaration de condamnation à une infraction » à l'alinéa 10 (voir ci-dessous) des instructions générales R2710T, le soumissionnaire doit présenter un [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli, le cas échéant, avec sa soumission pour que cette dernière ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### Déclaration de condamnation à une infraction

*Lorsqu'un soumissionnaire ou ses affiliés ne sont pas en mesure d'attester qu'ils n'ont pas été déclarés coupables à la suite d'une infraction indiquée aux alinéas Infractions commises au Canada entraînant une incapacité légale, Infractions commises au Canada et Infractions commises à l'étranger, le soumissionnaire doit présenter le [Formulaire de déclaration](#) dûment rempli avec sa soumission pour que cette dernière ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement..*

### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Voici les documents de soumission :

- a. Appel d'offres – page 1;
- b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
- c. Instructions générales – services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2016-04-04)
- d. Clauses et conditions précisées dans les « Documents du contrat »;
- e. Dessins et devis;
- f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice connexe;
- g. Toute modification émise avant la clôture de l'appel d'offres.

Par la présentation d'une soumission, le soumissionnaire reconnaît avoir lu ces documents et accepte de s'y conformer.

2. Les instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont intégrées à titre de référence et sont établies dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le Guide des CCUA peut être consulté dans le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>

### IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements concernant cet appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à la page 1 de l'appel d'offres aussi tôt que possible pendant l'appel d'offres. À l'exception des demandes concernant l'approbation des matériaux de remplacement décrite à l'IG15 de R2710T, toute demande de renseignements doit être reçue au plus tard cinq (5) jours civils avant la date établie de clôture de l'appel d'offres afin de prévoir suffisamment de temps pour y répondre. Les demandes de renseignements reçues à moins de cinq jours avant cette date pourraient ne pas recevoir une réponse.
2. Afin d'assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'agent d'approvisionnement examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.

- 
3. Les demandes de renseignements et autres communications concernant cet appel d'offres qui sont envoyées au cours de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à la page 1 de l'appel d'offres, à défaut de quoi la soumission pourrait être déclarée non recevable.

#### **IP04 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux le mardi 4 avril 2017 à 8 :00 am. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au 100, Promenade Églantine, Pré Tunney, Ottawa, ON. La visite des lieux est **OBLIGATOIRE** pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence. Vous devez confirmer votre présence par courriel à [marie-france.gagnon@hc-sc.gc.ca](mailto:marie-france.gagnon@hc-sc.gc.ca) **au plus tard lundi 3 avril 2017 à 14h00 à défaut de quoi la soumission sera rejetée.**

#### **IP05 RÉVISION DE SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre conformément à l'IG10 de R2710T.

#### **IP06 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Le dépouillement des soumissions aura lieu au bureau de l'autorité contractante désigné sur la page frontispice peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Les résultats seront communiqués par l'autorité contractante à tous les soumissionnaires.

#### **IP07 FONDS INSUFFISANTS**

Dans l'éventualité où la soumission conforme la plus basse est supérieure à la somme du financement affecté aux travaux, le Canada peut, à sa seule discrétion :

- a. annuler l'appel d'offres, ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse, ou
- c. négocier une réduction maximale de 15 % du prix offert ou de la portée des travaux avec le soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse. Si une entente satisfaisante au Canada n'est pas conclue, le Canada exercera l'option (a) ou (b).

#### **IP08 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions comme il est précisé à la SA4 dans le Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès la réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation proposée à l'alinéa 1 de l'IP8 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires ayant présenté une soumission, le Canada poursuivra immédiatement l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation connexes.
3. Si la prorogation proposée à l'alinéa 1 de l'IP8 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires ayant présenté une soumission, le Canada, à sa seule discrétion :
  - a. poursuivra l'évaluation des soumissions de ceux qui ont accepté la prorogation proposée et obtiendra les approbations nécessaires, ou
  - b. annulera l'appel d'offres.

- 
4. Les dispositions énoncées aux présentes ne limitent d'aucune manière les droits du Canada en vertu de la loi ou aux termes de L'IG11 de R2710T.

#### **IP09 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

Les documents pertinents font partie de cet appel d'offres et sont affichés sur Achats & Ventes. Des documents additionnels seront fournis lors de la visite obligatoire du site.

#### **IP10 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents de l'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses des sites Web :

Appendice L, Compagnies de cautionnement reconnues – Conseil du Trésor  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494#appL>

Achats et ventes <https://www.achatsetventes.gc.ca>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (formulaire PWGSC-TPSGC 2913)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGWSC-TPSGC 506)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions d'achat (CCUA)  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle <http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

PWGSC, Code de conduite et attestations  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils – Attribution des marchés immobiliers  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

---

## SECTION II - CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

### CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, SAUVEGARDE DES DOCUMENTS

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité des documents.

### CS02 LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

#### CG1.6 Indemnisation par l'entrepreneur

1. L'entrepreneur exonère et indemnise le Canada des réclamations, demandes d'indemnisation, pertes, frais, dommages, actions, poursuites ou procédures se rapportant aux pertes subies par le Canada ou aux réclamations de tierces parties et découlant, de quelque façon que ce soit, des activités de l'entrepreneur dans l'exécution des travaux, dans la mesure où ces réclamations sont causées par des actes négligents ou délibérés ou des omissions attribuables à l'entrepreneur, ou à quiconque dont il est responsable en vertu de la loi.
2. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada pour chacune des pertes liées à la responsabilité de première partie est limitée comme suit :
  - a. en ce qui a trait à chacune des pertes pour lesquelles une assurance doit être fournie en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au plafond par sinistre, de l'assurance responsabilité civile des entreprises, comme il est indiqué aux exigences en assurance du contrat.
  - b. en ce qui a trait aux pertes pour lesquelles aucune assurance n'est requise, en vertu des exigences en assurance du contrat, elle est limitée au montant le plus élevé entre le montant du contrat et 5 000 000 \$, mais en aucun cas le montant ne doit être supérieur à 20 000 000 \$.

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les intérêts ni les frais de justice et ne sont applicables à aucune violation des droits de propriété intellectuelle ou des obligations de garantie.

3. L'obligation de l'entrepreneur d'indemniser le Canada, pour des pertes liées à la responsabilité de tierces parties n'est assujettie à aucune limite, y compris la totalité des frais qu'il devra engager pour se défendre en cas de poursuite par une tierce partie. Lorsque le Canada l'exige, l'entrepreneur doit défendre le Canada contre toute réclamation présentée par une tierce partie.
4. L'entrepreneur acquitte l'ensemble des redevances et des droits de brevet nécessaires à l'exécution du contrat et assume à ses frais la défense du Canada contre toutes les réclamations, actions ou procédures déposées ou intentées contre le Canada et alléguant que les travaux, ou toute partie de ceux-ci, réalisés ou fournis par l'entrepreneur pour le Canada portent atteinte à des brevets, modèles industriels, droits d'auteur, marques de commerce, secrets industriels ou autres droits de propriété susceptibles d'exécution au Canada.



---

## **CS3 CONDITIONS D'ASSURANCE**

### **Exigences minimales d'assurances :**

Responsabilité civile des entreprises

#### **CS3.1 Contrats d'assurance**

- (a) L'entrepreneur doit souscrire et maintenir, à ses propres frais, des contrats d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- (b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité aux termes du contrat ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire afin de remplir ses obligations aux termes du contrat et de se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### **CS3.2 Période d'assurance**

- (a) Les politiques requises dans le certificat d'assurance doit être en vigueur à partir de la date d'attribution du contrat et être maintenue pendant toute la durée du contrat.
- (b) L'entrepreneur doit être responsable de fournir et maintenir une couverture des risques pour les Produits / Opérations terminées sur sa police d'assurance responsabilité civile générale, pour une période de six (6) ans après la date du certificat d'achèvement substantiel

#### **CS3.3 Preuve d'assurance**

Tel que requis à l'annexe A - Condition préalables à l'attribution du contrat

#### **CS3.4 Indemnités d'assurance**

En cas de réclamation, l'entrepreneur doit sans délai faire toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### **CS3.5 Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

## **CS04 AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME**

1. Le prix du bitume incorporé à l'enrobé bitumineux sera ajusté chaque mois durant lequel il y a pose d'enrobé et une variation supérieure à 5 % est enregistrée entre le prix de référence de ce mois et le prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions. L'ajustement du prix sera calculé conformément à la formule d'ajustement du prix applicable décrite à l'alinéa 2.
2. Formules d'ajustement du prix :
  - a. Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est supérieur à 105 % du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada verse à l'entrepreneur une compensation calculée de la façon suivante :  
(Exemple basé sur une augmentation de 5 %)  
$$MA = (PR_e - 1,05 PR_s) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$$

- 
- b. Lorsque le prix de référence du mois où il y a pose d'enrobé est inférieur à 95 % du prix de référence du mois précédant la clôture des soumissions, le Canada déduit du paiement mensuel versé à l'entrepreneur, un montant calculé de la façon suivante :  
(Exemple basé sur une diminution de 5 %)  
 $MA = (0,95PRs - PRe) \times \text{quantité de bitume en tonnes}$

MA = montant d'ajustement du prix du bitume, en dollars

PRs = prix de référence du bitume du mois précédant la clôture des soumissions

PRe = prix de référence du bitume du mois où il y a pose d'enrobé

Le prix de référence sera celui (Asphalt Cement Price Index) publié mensuellement dans le Bulletin d'information sur les contrats du Ministère des transports de l'Ontario (MTO) qui est affiché sur le site Web du MTO <http://www.mto.gov.on.ca>. Ce prix de référence sera utilisé pour calculer le montant d'ajustement par tonne de toute classe de performance de bitume acceptée aux travaux.

3. Pour chaque mois où un montant d'ajustement est établi, le Canada détermine la quantité de bitume utilisée à partir du pourcentage de bitume fixé dans la formule finale d'enrobé.
4. Les montants d'ajustement apparaîtront au formulaire de Demande de paiement progressif pour les mois où il y a pose d'enrobé.

---

### SECTION III - DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Voici les documents du contrat :

- a. La page du contrat une fois signée par le Canada;
- b. Le Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant dûment remplis;
- c. Les dessins et devis;
- d. Les conditions générales et les clauses :

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2016-04-04);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2015-02-25);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);

#### Conditions supplémentaires

- a. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - b. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission;
  - c. Toute modification aux documents du contrat apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le Guide des CCUA peut être consulté dans le site Web de TPSGC : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>.
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

---

## SECTION IV - FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Travaux de rénovation de la Plaza du Laboratoire de lutte contre la maladie (LLCM)  
100, Promenade Églantine, Pré Tunney, Ottawa, ON

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Numéro d'entreprise : \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ À L'APPENDICE 1**.

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de quatre-vingt dix (90) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux qui sont énoncés dans les Documents du contrat (DC).

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux d'ici le 16 juillet 2017.

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION OBLIGATOIRE

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 – Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission : *Le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie. Ladite garantie doit représenter au moins 10 p. 100 du montant de la soumission. Les taxes applicables ne doivent pas entrer en ligne de compte dans le calcul du montant de la garantie de soumission qui peut être exigée.*

### SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (tapés ou en caractères d'imprimerie) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

## APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique dans cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si l'un ou l'autre des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

### PRIX FORFAITAIRE

La somme forfaitaire désigne les travaux visés par une entente à forfait.

- (a) Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

<b>MONTANT FORFAITAIRE (MF)</b> Excluant les taxes applicable(s)
---

### TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- (a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- (b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
1.		<b>Removals and Demolition:</b> Existing pavers, corroded steel plates, electrical wiring wall packs and existing bollard light fixtures	L.S.	1		
2.		<b>Mobilization:</b> Includes cost of moving general contractor-owned equipment at the site, setting up a fenced material yard (Modu-Lock), and removing equipment and fencing at job completion.	L.S.	1		
3.		<b>Site Grading:</b> Includes cost of moving general contractor-owned equipment at the site, setting up a fenced material yard (Modu-Lock), and removing equipment and fencing at job completion	M <sup>2</sup>	333		
4.		<b>Concrete Paving:</b> Includes supply and installation of reinforced concrete paving, site preparation, granular base and compaction.				
	4.1	150 mm concrete pad for accessible pedestal	M <sup>2</sup>	2		

	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
	4.2	Concrete wall & stairs patching	Face M <sup>2</sup>	6		
5.		<b>Unit Pavers:</b> Includes supply and installation of unit pavers, site preparation, granular base and compaction				
	5.1	Type 1 Paver, Herringbone body (Main Plaza area). <b>70mm thick Europaver by Unilock</b> 150mm x 300mm	M <sup>2</sup>	247		
	5.2	Type 2 Paver, Herringbone body (Main Plaza, wave design areas). <b>70mm thick Umbriano by Unilock</b> 200mm x 400mm	M <sup>2</sup>	86		
6.		<b>Metal Works:</b> Includes removals, supply and installation of new metal materials and fixtures.				
	6.1	Stair nosing: Includes supply, install of aluminum stair nosing and fasteners on concrete steps. <b>Ecoglo</b> Model F7 with E30 Series insert.	lm	155		
	6.2	<b>Stainless steel railings:</b> Includes supply, fasteners and installation.	lm	94		
	6.3	<b>Bollards light fixtures:</b> Includes removal of existing light fixtures and bolt anchors. Includes installation of new bolt anchors, supply and install of bollard light on concrete wall Model No <b>SRB8F from Solera</b> .	Each	3		
7.		<b>Raised landscape catch basin (CB):</b> Includes raising existing CB to grade as per landscape grading plan.	Each	1		
8.		<b>Scoop drainage pipes &amp; clean out sediment:</b> Includes removal and disposal of all sediments from drainage pipes.	Each	1		

	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
9.		<b>New collar for Handicap Pedestal:</b> Includes supply and installation	Each	1		
10.		<b>New custom catch basin covers:</b> Includes supply and installation	Each	1		
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)						

<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)	
<b>TAXES APPLICABLES (13% HST)</b>	
<b>PRIX TOTAL</b>	

---

**APPENDICE 2 – DISPOSITIONS RELATIVES À L’INTÉGRITÉ – LISTE DE NOMS**

Si la liste de noms n’a pas été reçue à la fin de l’évaluation des offres, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l’intérieur duquel elle doit être fournie, à défaut de quoi la soumission sera jugée non recevable. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire pour l’attribution d’un contrat.

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de propriétaire unique y compris ceux présentant une soumission comme coentreprise doivent fournir le nom du ou des propriétaires.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d’entreprise ou d’association de personnes n’ont pas à soumettre une liste de noms.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



---

### APPENDICE 3 – POUVOIRS DU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE

#### SERONT NOMMÉS À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT.

L'autorité contractante est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Ministère : \_\_\_\_\_

Division : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique est :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Ministère : \_\_\_\_\_

Division : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

---

## **ANNEXE A – CONDITIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT**

Il est recommandé aux soumissionnaires de fournir autant de l'information suivante que possible dans leurs soumissions. À moins d'avis contraire, toute l'information suivante sera nécessaire avant l'octroi du contrat.

- C1 – Le soumissionnaire doit démontrer que tous les employés détiennent un certificat du SIMDUT.
- C2 – Le soumissionnaire doit fournir une preuve (p. ex., une lettre ou un certificat et un numéro) du fait d'être en règle avec la Commission d'indemnisation des accidentés du travail (CSPAAT) et couverts pour la durée du projet.
- C3 – Avant l'attribution du contrat, le soumissionnaire doit présenter son programme de santé et de sécurité et une copie de sa politique à cet égard ainsi que son plan de sécurité propre au site des travaux proposés.
- C4 – Le soumissionnaire doit fournir une copie de son plan de santé et de sécurité relativement aux travaux proposés de construction dans un délai d'une semaine de travail de la date d'attribution du contrat.
- C5 – Le soumissionnaire est tenu de fournir une copie d'un certificat, d'un courtier d'assurances ou d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, précisant que le soumissionnaire, si le contrat lui est attribué par suite de l'appel d'offres, peut être assuré jusqu'à concurrence de 2 000 000,00 \$, conformément aux exigences de l'assurance responsabilité civile générale précisées dans les conditions d'assurance de l'appel d'offres.

---

## ANNEXE B – LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- 1) Le soumissionnaire fournira une liste des sous-traitants dans sa soumission conformément à ce qui suit : IG6 – Liste des sous-traitants et fournisseurs de R2410T – Instructions générales – Services de construction; IG7 – Liste des sous-traitants et fournisseurs de R2710T – Instructions générales – Services de construction – Exigences relatives à la garantie de soumission.
- 2) Le soumissionnaire présentera une liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur est estimée à 20 % ou supérieure du prix offert de la soumission.

	Sous-traitant	Division	Valeur estimée du travail
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			